

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 01 octobre 2018 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

S.O.
2018-09-17

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, lundi le dix-septième jour du mois de septembre de l'an deux mille dix-huit à vingt heures (20:00) et à laquelle sont présents :

Monsieur Yves Arcouette, conseiller district no. 1
Madame Suzanne Ledoux, conseillère district no. 2
Monsieur Raymond Bisailon, conseiller district no.3
Madame Annie Gagnon, conseillère district no. 4
Monsieur Bruno Lavallée, conseiller district no. 5
Madame Pierrette Lajoie, conseillère district no. 6

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau.

Madame Nathalie Ouellet, OMA, directrice générale et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière assistent également à cette assemblée.

Rs.2018-09-310

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 17 septembre 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-311

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 04 SEPTEMBRE 2018.

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 04 septembre 2018 au moins vingt-quatre heures avant cette séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture (art. 333, LCV).

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire du 04 septembre 2018 tel que rédigé par la greffière avec la modification suivante;

D'abroger la résolution 2018-09-299 ayant pour titre « Résolution pour autoriser des dépenses effectuées par des conseillers (ères) ainsi que le paiement de ces dépenses. ». Aucune participation au Sommet de l'UMQ.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

CORRESPONDANCE.

Rs.2018-09-312

BULLETIN DU CLUB DES LIONS D'ACTON VALE INC.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Suzanne Ledoux et il est résolu d'autoriser une dépense d'un montant de 50.00 \$, ainsi que son paiement à même le poste budgétaire 02-110-00-349, au Club des Lions Acton Vale Inc. pour l'achat d'un espace publicitaire dans le bulletin publié par ce Club.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DEMANDE DE COMMANDITE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DE SAINT-HYACINTHE – SOIRÉE DE RECONNAISSANCE, 8^E ÉDITION.

La Commission scolaire de Saint-Hyacinthe tiendra sa 8^e soirée annuelle de reconnaissance le 6 décembre prochain à l'auditorium de l'école secondaire Casavant et pour cet événement une participation financière de la Ville est demandée.

Le conseil prend acte.

RÉSOLUTION POUR AUTORISER DES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR DES CONSEILLERS (ÈRE) AINSI QUE LE PAIEMENT DE CES DÉPENSES.

Aucune dépense prévue.

Rs.2018-09-313

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 2 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU 1^{ER} RANG EST.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.2 relatif aux travaux de réfection du 1^{er} Rang Est;

Attendu la recommandation de monsieur Marc Lanoie, ing, chargé de projet de la firme Pluritec;

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une retenue de 17 492.85 \$ plus taxes, à Eurovia Québec Inc. à titre de paiement du décompte progressif no.2;

De financer cette dépense de 17 492.85 \$ plus taxes à même le règlement d'emprunt 306-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no. 2 –Travaux de réfection du 1^{er} Rang Est.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-314

REGROUPEMENT D'ACHATS – PRODUITS CHIMIQUES SERVANT AU TRAITEMENT DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2019.

Attendu que les articles 29.5, 29.8 et 573 de la *Loi sur les cités et villes* et les articles 14.3 et 14.7 du *Code municipal* permettent la création de regroupements d'achats incluant des municipalités et organismes sans but lucratif tels que les régies intermunicipales de traitement de l'eau;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à un achat regroupé pour des produits chimiques servant au traitement de l'eau;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

De mandater Ville de Bromont à procéder, en son nom et celui des autres municipalités et organismes du regroupement d'achats, à un appel d'offres public regroupé et à l'adjudication des contrats concernant les produits chimiques servant au traitement de l'eau en fonction des besoins indiqués au mandat pour l'année commençant le 1er janvier 2019, pour un contrat ferme de un (1) ou deux (2) ans.

De s'engager à respecter le protocole d'entente s'appliquant au regroupement d'achats des produits chimiques servant au traitement de l'eau.

De déléguer monsieur Alain Veronneau comme représentant pour participer aux réunions du regroupement d'achats et pour assurer l'approvisionnement des produits visés par la présente résolution selon la procédure habituelle de la municipalité ou de l'organisme.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-315

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LA CRÉATION DU SERVICE INCENDIE DE LA VILLE D'ACTON VALE.

Le conseiller Yves Arcouette donne avis de motion à l'effet qu'à une prochaine séance de ce conseil sera présenté pour adoption un règlement concernant le service incendie de la Ville d'Acton Vale.

Rs.2018-09-316

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 629 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME MYLÈNE DEMERS ET M. JORDAN DEMERS.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Mylène Demers et M. Jordan Demers** le lot 6 194 629 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 848 mètres carrés, au prix de 41 076.24 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Mylène Demers et M. Jordan Demers** ont versé un montant de 2 053.81 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 12 septembre 2018;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-317

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 628 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME CATHERINE DÉSAUTELS ET M. JÉRÉMIE CÔTÉ.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Catherine Désautels et M. Jérémie Côté** le lot 6 194 628 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 249.4 mètres carrés, au prix de 55 801.34 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Catherine Désautels et M. Jérémie Côté** ont versé un montant de 2 790.07 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 12 septembre 2018;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-318

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 631 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME CATHERINE BEAULÉ ET M. DOMINIC CÔTÉ.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Catherine Beaulé et M. Dominic Côté** le lot 6 194 631 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 1 050.1 mètres carrés, au prix de 50 865.76 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Catherine Beaulé et M. Dominic Côté** ont versé un montant de 2 543.29 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 12 septembre 2018;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-319

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 638 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME JULIE FONTAINE ET M. LUC BERGERON.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Julie Fontaine et M. Luc Bergeron** le lot 6 194 638 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 883.1 mètres carrés, situé au 516, rue Pelchat, au prix de 42 776.45 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Julie Fontaine et M. Luc Bergeron** ont versé un montant de 2 138.82 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 12 septembre 2018;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-320

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 639 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME YOANIE ST-PIERRE ET M. SIMON GUILBERT.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Yoanie St-Pierre et M. Simon Guilbert** le lot 6 194 639 du cadastre du Québec, d'une superficie

approximative de 873.5 mètres carrés, situé au 512, rue Pelchat, au prix de 42 311.44 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Yoanie St-Pierre et M. Simon Guilbert** ont versé un montant de 2 115.57 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 12 septembre 2018;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-321

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA VENTE DU LOT 6 194 640 DU CADASTRE DU QUÉBEC À MME CHRISTINE MAURICE ET M. OLIVIER MARIN.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu :

Que la Ville d'Acton Vale accepte de vendre à **Mme Christine Maurice et M. Olivier Marin** le lot 6 194 640 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 873.9 mètres carrés, situé au 508, rue Pelchat, au prix de 42 330.81 \$, incluant les taxes applicables;

Que **Mme Christine Maurice et M. Olivier Marin** ont versé un montant de 2 116.54 \$, soit 5 % du montant total, tel qu'il appert à l'offre d'achat signé en date du 12 septembre 2018;

Que la Ville autorise le maire ou en son absence le maire suppléant, la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou la directrice générale à signer pour et au nom de la Ville tous les documents nécessaires à la présente transaction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-322

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DU DÉCOMPTE PROGRESSIF NO. 1 – TRAVAUX DE RÉFECTION DU 2^E RANG.

Attendu la présentation, pour fins de paiement, du décompte progressif no.1 relatif aux travaux de réfection du 2^e Rang ;

Attendu la recommandation de monsieur Marc Lanoie, ing, chargé de projet de la firme Pluritec;

En conséquence, la conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu :

D'autoriser le paiement d'une dépense de 159 345.14 \$ plus taxes, à Pavage Drummond à titre de paiement du décompte progressif no.1, incluant l'ajustement du prix du bitume soit un montant de 22 298.49 \$;

De financer cette dépense de 159 345.14 \$ plus taxes à même le règlement d'emprunt 307-2017;

D'autoriser la directrice générale, madame Nathalie Ouellet, OMA à signer, pour et au nom de la Ville, ledit décompte progressif no.1 –Travaux de réfection du 2^e Rang.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...Dépôt du rapport du département suivant :

A) Incendie.

Le conseil prend acte.

... Dépôt des rapports des départements suivants relativement aux achats municipaux :

- a) Greffe municipal et Cour municipale
- b) Services culturels et sportifs
- c) Travaux publics
- d) Direction générale
- e) Bibliothèque municipale
- f) Urbanisme
- g) Trésorerie
- h) Incendie
- i) Traitement de l'eau et épuration des eaux
- j) Ressources humaines

Le conseil prend acte.

Rs.2018-09-323

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA DIRECTRICE GÉNÉRALE À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE CARBURANT DIESEL SANS SERVICE À LA POMPE, CARBURANT RÉGULIER SANS-PLOMB SANS SERVICE À LA POMPE ET DIESEL CLAIR POUR LA PÉRIODE DU 01 DÉCEMBRE 2018 AU 01 DÉCEMBRE 2021.

Le conseiller Raymond Bisailon propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu d'autoriser la directrice générale à demander, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour l'approvisionnement de carburant diesel sans service à la pompe, de carburant régulier sans plomb sans service à la pompe et en carburant diesel clair, pour la période du 01 décembre 2018 au 01 décembre 2021.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR L'ANNÉE 2019.

Monsieur Marc Lépine, évaluateur de la MRC d'Acton, a déposé, le 13 septembre 2018, le rôle d'évaluation foncière pour l'exercice financier 2019 qui s'établit comme suit :

Rôle d'évaluation foncière 716 799 100 \$.

Le conseil prend acte.

Rs.2018-09-324

RÉSOLUTION RELATIVE À LA SUBVENTION ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER.

Le conseiller Yves Arcouette propose, appuyé par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur la rue Lemay pour un montant subventionné de 14 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, Mobilité durable et Électrification des transports;

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-325

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA GREFFIÈRE À DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LA CUEILLETTE DES ORDURES DE CERTAINS IMMEUBLES POUR LA PÉRIODE DU 01 JANVIER 2019 AU 31 DÉCEMBRE 2021.

La conseillère Suzanne Ledoux propose, appuyée par la conseillère Annie Gagnon et il est résolu d'autoriser la greffière à demander, pour la période du 01 janvier 2019 au 31 décembre 2021, par voie d'invitation écrite, des soumissions pour la cueillette des ordures de certains immeubles.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-326

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL.

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

Attendu que ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité d'Acton Vale prévoit la formation de 3 pompiers pour le programme Pompier I et de 10 pompiers pour des besoins spécifiques répondant au Volet 3, au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC d'Acton en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, le conseiller Bruno Lavallée propose, appuyé par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

De présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

RS.2018-09-327

RÉSOLUTION POUR MODIFIER LA POLITIQUE RECONNAISSANCE.

Attendu que l'ASCIQ a décidé d'offrir la possibilité aux membres de l'ACSIQ de se procurer une barrette qu'ils pourront offrir à leurs pompiers ou

officiers ayant cumulé 5, 10 ou 15 ans de service au sein d'un ou de plusieurs services d'incendie et ce, peu importe son statut, et ainsi d'uniformiser cette reconnaissance sur tout le territoire québécois;

Attendu que cette reconnaissance prendra la forme d'une barrette métallique pouvant être portée sur l'uniforme;

Attendu que la Ville d'Acton Vale désire participer à cette nouvelle reconnaissance;

Attendu que la Ville désire aussi reconnaître la 5ème année de services de tous les employés, par la remise d'un certificat;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par la conseillère Pierrette Lajoie et il est résolu:

Que la politique en vigueur depuis 2013 sera modifiée pour tenir compte des amendements ci-haut mentionnés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-328

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE RENOUELEMENT DE L'ASSURANCE ACCIDENTS ET VIE DES POMPIERS VOLONTAIRES.

La conseillère Pierrette Lajoie propose, appuyée par le conseiller Bruno Lavallée et il est résolu d'autoriser le renouvellement et le paiement, à même le poste budgétaire 02-220-00-420, de l'assurance accidents et vie (police no. 1LN70) des pompiers volontaires de la Ville d'Acton Vale avec la SSQ, Société d'assurance inc. pour une prime annuelle de 1 825 \$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Rs.2018-09-329

RÉSOLUTION POUR ACCEPTER ET DÉSIGNER LES SIGNATAIRES DU PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC L'ASSOCIATION DU HOCKEY MINEUR D'ACTON VALE – ÉDITION 2018-2019.

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu :

D'accepter, tel que soumis, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale pour l'organisation et l'animation du hockey mineur à Acton Vale pour la saison 2018-2019;

D'autoriser la directrice générale ainsi que le directeur du service à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec l'Association du Hockey mineur d'Acton Vale.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

.....Monsieur le maire invite les personnes intéressées présentes dans la salle à se faire entendre sur la demande de dérogation mineure apparaissant ci-après. Il n'y a aucune intervention.

Rs.2018-09-330

RÉSOLUTION RELATIVE À UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 069-2003.

Attendu qu'une demande de dérogation mineure au règlement de zonage 069-2003, article 12.3.5.1, a été déposée par le propriétaire du 1166, rue Dubois à Acton Vale, afin que soit autorisée la construction d'une clôture ornementale dont la hauteur serait supérieure à la hauteur permise dans la marge de recul avant d'une propriété résidentielle;

Attendu que l'immeuble visé par la demande est situé sur un coin de rue et que la façade de la résidence donne sur la rue Dubois et que la clôture projetée serait située dans la cour arrière et longerait la rue Marcil;

Attendu que malgré le fait que la clôture serait située dans la cour arrière par rapport à l'orientation de la résidence, il n'en demeure pas moins que le long de la rue Marcil une marge de recul avant de 6 mètres est applicable et que le règlement de zonage 069-2003, article 12.3.5.1 stipule qu'une clôture implantée dans la marge de recul avant d'un immeuble résidentiel peut atteindre une hauteur maximale de 0,9 mètre alors que la clôture projetée aurait une hauteur de 1,5 mètre, soit une hauteur excédentaire dérogatoire de 60 centimètres;

Attendu que la clôture serait située à plus de 30 centimètres de la limite de l'emprise de la voie publique, ce qui est conforme à l'article 12.3.4 du règlement de zonage;

Attendu que la clôture serait située dans la cour arrière et ne dépasserait pas l'entrée charretière située du côté de la rue Marcil telle que représentée sur le croquis fourni par la propriétaire lors de la demande de dérogation mineure;

Attendu qu'une clôture existante installée sans permis par des propriétaires antérieurs est déjà implantée à cet endroit et que la propriétaire est de bonne foi puisqu'elle demande une dérogation mineure afin d'obtenir un permis avant de remplacer ladite clôture;

Attendu que l'implantation de la clôture n'a aucune incidence sur la sécurité des usagers de la voie publique pas plus qu'elle ne cause de préjudice au voisinage;

Attendu la recommandation 036-2018 du Comité consultatif d'urbanisme;

Attendu qu'un avis a été publié dans le journal La Pensée de Bagot, édition du 22 août 2018, invitant tout intéressé à se faire entendre au cours de la présente séance relativement à cette demande;

En conséquence, la conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Raymond Bisailon et il est résolu :

D'accepter la recommandation 036-2018 du Comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la dérogation mineure demandée, afin que soit autorisée la construction d'une clôture ornementale dont la hauteur serait supérieure à la hauteur permise dans la marge de recul avant d'une propriété résidentielle.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

...VARIA

Rs.2018-09-331

VOTE DE FÉLICITATIONS.

Le conseiller Yves Arcouette propose et il est unanimement résolu :

Que la Ville adresse ses plus sincères félicitations à madame Alexandra Yerly et toute son équipe, pour l'organisation de la journée d'activité de levée de fonds Terry Fox qui a eu lieu le 16 septembre dernier.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 20 h 08.

M. Pierre Bond	<ul style="list-style-type: none">• Demande s'il y a une raison pour qu'il n'y ait pas de numéro civique en bordure de route sur la Route 116 Est.
----------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Aucune autre question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 20 h 15.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à vingt heures et quinze minutes (20;15)

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière

CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je, Sylvie Guay, CPA, CMA, trésorière, certifie par la présente que la Ville d'Acton Vale dispose des crédits budgétaires et extra-budgétaires suffisants pour les fins auxquelles les dépenses décrites au présent procès-verbal sont projetées.

Trésorière

Date